N° 168

LAISSEZ-LES-VIVRE SOS FUTURES MÈRES

Février - Mars 2011
Bimestriel – Prix : 3 €

Congrès du 40ème anniversaire (1971-2011)

de Laissez-Les-Vivre SOS Futures Mères

Samedi 26 mars 2011 (9 h 30 - 18 heures)

« L'enfant à naître abandonné »

Genèse d'un mouvement (article écrit en 1971)

...Voici que la vague a atteint notre pays : elle déferle; va-t-elle nous submerger ? Une proposition de loi a été déposée ; des journaux font campagne... Silence des uns, indignation des autres. Mais l'émotion trouve difficilement à s'exprimer. Quelques personnes se rencontrent, trois, puis sept : c'est l'Assemblée constitutive de l'Association, le 27 novembre 1970 à Paris. "LAISSEZ-LES-VIVRE" a trouvé ce soir-là, à la fois son nom et son objet : « Promouvoir la valeur spécifique de toute vie humaine, qui doit être respectée dès la conception... aider la femme à assumer sa maternité. »

Dans son numéro du 8 décembre, le Journal "Le Figaro" annonce la création de l'Association. Les statuts sont déposés à la Préfecture. Le "J.O." du 21 janvier 1971 publie la déclaration légale.

Le 12 février 1971, "LAISSEZ-LES-VIVRE" tient une conférence de presse chez le Dr VIGNES, 23, quai Anatole-France, à Paris (7e), devant une vingtaine de journalistes ; les objectifs de l'Association sont précisés :
« Nous voulons faire ressortir les causes véritables de l'avortement volontaire et nous attacher à les faire disparaître ».

« Tout enfant conçu doit pouvoir être accepté et avoir une vie heureuse.

« La profession médicale est faite pour soigner et non pour tuer... »

Une affiche est présentée qui annonce pour le 5 mars une grande réunion publique d'information à la Mutualité. L'Association n'a aucune ressource : elle compte à peine cent membres.

"MUTUALITÉ 5 MARS 1971", c'est vraiment la naissance de l'Association : ce soir-là une foule énorme se presse à l'entrée de la rue Saint-Victor et déborde sur la place voisine. Des groupes entraînés à l'action subversive et des militants de l'avortement ont déployé des

Suite page 2

"LAISSEZ-LES VIVRE"
ou FAUT-IL LÉGALISER L'AVORTEMENT ?
Grande Réunion Publique d'Information
à LA MUTUALITE
24, rue Saint-Victor, PARIS-5e - Métro : Maubert - Mutualité
Vendredi 5 Mars 1971
- à 20 h 30 -
sous la Présidence effective de M.-M. DIENESCH, Secrétaire d'État à l'Action Sociale et à la Réadaptation
Naissance de la Vie ..... Docteur CHAUCHARD
Pathologie Intra-Utérine ..... Professeur LEJEUNE
Témoignage de Vie d'un Handicapé ..... Denise LEGRIX
Le Vieillissement de la Population Française ..... Docteur TREMBLAY
Aspects Démographiques et Politique Familiale ..... M. Robert DELERM
Une Solution Positive : l'Adoption M. René DROUILLAT
ENTREE LIBRE
Association "LAISSEZ-LES VIVRE" 39, rue d'Amsterdam, PARIS-8e

Les fondateurs

- Dr Paul CHAUCHARD :
  - Professeur à l'Ecole des Hautes Etudes
  - Président du mouvement de 1971 à 1992
- Paul COURTAUD :
  - Magistrat
- Me François DELIBES :
  - Avocat au barreau de Paris
  - Secrétaire général de 1971 à 1974
- Pr Ivan GOBRY :
  - Professeur à l'Université de Reims
- Alix GOBRY :
  - Mère de 9 enfants
  - Présidente du mouvement en 2007-2008
  - Actuelle Vice-Présidente
- Jean-Bernard GRENOUILLEAU :
  - Magistrat
  - Inventeur du nom « Laissez-Les-Vivre »
  - Secrétaire général de 1971 à 1975
- Pr Jérôme LEJEUNE :
  - Professeur de génétique fondamentale
  - Découvreur de la trisomie 21 en 1958
  - Conseiller scientifique du mouvement de 1971 à 1985
- Geneviève POULLOT :
  - Mère de 10 enfants
  - Responsable nationale SOS Futures Mères de 1971 à 1985
- Dr Emmanuel TREMBLAY :
  - Auteur de la première greffe mondiale de moelle osseuse en 1955
  - Président du mouvement de 1992 à 2005
- Dr Pierre VIGNES :
  - Gynécologue-obstétricien
  - Secrétaire général de 1992 à 2002

Le Courrier de LAISSEZ-LES-VIVRE-SOS-FUTURES-MÈRES
Journal de l'association Laissez-les-Vivre – SOS Futures Mères
(Association régie par la loi du 1er juillet 1901, parue au J.O du 21 janvier 1971)
CCPAP : 0614 G 85113
B.P. 111 – 75463 PARIS CEDEX 10
Tél : 01 48 78 21 64 (Secrétariat)
01 42 85 14 70 (SOS Futures Mères)
Fax : 01 40 82 93 05
Internet : **http://laissezlesvivre.free.fr**
Courriel : **llvsosfm@free.fr**
C.C.P. Paris 1298-65 N
Directeur de la publication : *E. Tremblay*
Rédacteur en chef : Pierre Vouters
Impression : **SOPAIC Imprimerie**
rue François Urano 08000 WARCQ

Suite de la page 1

moyens considérables pour faire échec à la réunion ; mais c'est la tentative des perturbateurs qui avorte : après un début mouvementé, notre manifestation connaît un immense succès. La Presse parisienne ne peut plus nous ignorer. Le mouvement est désormais bien lancé ; les adhésions affluent tous les mois par centaines, spontanées, enthousiastes ; rien ne pourra l'arrêter. L'Association a fait imprimer une brochure contenant les communications données lors de la réunion du 5 mars : c'est un précieux instrument de réflexion et un programme d'action passionnant. En trois mois à peine, la première édition est en voie d'être épuisée.

La force et le succès de l'Association "LAISSEZ-LES-VIVRE" nous paraissent tenir à son objet : non seulement défendre le droit à la Vie pour tous, mais encore rechercher, inventer et mettre en oeuvre les moyens de faire assurer pratiquement le respect de ce droit.

Tâche immense certes, qui peut paraître utopique à tous ceux qui sont désabusés, sans espérance ; ceux-là seront tentés de baisser les bras et d'accepter la solution de facilité, et de lâcheté, qui consiste à supprimer les problèmes en supprimant les âtres qui les posent, plongeant ainsi dans le passé vers un formidable recul de civilisation.

Mais nous pouvons avoir confiance, car le progrès humain est fondé sur l'effort, sur la recherche, sur la jeunesse, sur l'enthousiasme, et nous avons avec nous des hommes de science, biologistes et généticiens, nous avons avec nous de nombreux jeunes, pleins d'ardeur, et toute une foule de gens de coeur; souvent mieux informés que d'autres sur la réalité de l'avortement, ils ont la même soif de liberté, mais d'une liberté pour tous, et la liberté de vivre, d'abord !

Jean-Bernard GRENOUILLEAU
Secrétaire Général de 1971 à 1974

LE MOT DU PRÉSIDENT

"L'ENFANT A NAITRE ABANDONNÉ"

sera le thème de notre prochain Congrès le 26 mars : une actualité brûlante, mais aussi un passé qui dure.
Cela fait plus de 40 ans, qu'en France, l'enfant est abandonné. La première étape, la plus longue mais la plus dangereuse, fut le vote de la loi Neuwirth en 1967 qui, libérant la contraception, légitimait le refus de l'enfant.
Huit ans après, la loi Veil en 1975 est la deuxième étape logique : puisqu'on ne veut pas de l'enfant, mieux vaut le jeter... Ces deux étapes franchies, les années Giscard, soigneusement enjolivées, célébrèrent la bonne vie. Beaucoup ne virent pas cette descente aux enfers, ainsi amorcée, qui allait fracasser la famille. Tout va bien en effet : les affaires marchent, la bourse monte, la TVA remplit les caisses de l'Etat, et les Français - même les moins riches - passent leurs vacances en Espagne, avec en février les sports d'hiver dans les Alpes.
Les divorces se multiplient, la démographie commence à s'effondrer, mais qu'importe ! On a fait venir, en douce, des gens dont ni les moeurs, ni les croyances, ne sont solubles dans l'esprit français : "ça va marcher, quand même !"... Et, comme à la télé, les Français continuent de répondre à l'animateur des fêtes logé à l'Elysée :

"Et maintenant vous nous dites ... ? Je risque tout !..."

Le risque, nous l'avons maintenant à domicile, et il croît chaque jour. Avec les "faits divers", multiples et crapuleux. Avec les embryons congelés qui s'empilent dans les laboratoires, et dont on ne sait que faire, fruits vénéneux de la fécondation artificielle, la pire des réponses à l'hypofécondité. Avec les lois bioéthiques, bafouillées par les jocrisses du barreau, les labos, du Parlement qui - bardés de "compassion", de dignité", de "personne potentielle" - veulent nous faire prendre des vessies pour des lanternes : le bébé-médicament et pourquoi pas les mères porteuses. Et pendant ce temps, les vieillards commencent à raser les murs.
Les Français savent pourtant bien, dans le fond de leur coeur, que la vie humaine est sacrée. A cause de l'acte créateur de Dieu, même s'il est interdit de le dire, et plus encore de le prouver comme le courageux professeur de Manosque, Philippe Isnard. Plutôt que de "débattre" à n'en plus finir avec des gens de mauvaise foi, replaçons la vie, l'Enfant, au milieu de nos préoccupations, en plein milieu de la rue. Les réseaux internet y contribuent puissamment. La démonstration récente de l'ADV devant le Sénat au mois de janvier, pendant la discussion du n-ième projet de loi pour légaliser l'euthanasie, qui a renversé la vapeur, apporte là une preuve encourageante.
Comme la mer à l'assaut des murailles de St Malo, les forces de mort, de la "dignité", du stupre et de la fornication recommencent inlassablement leur travail de sape. A nous de planter toujours, dans le sable de la plage, les centaines de pieux qui vont briser leur élan, et protéger la digue !
Laissez-Les-Vivre est un de ces pieux. Soyez des nôtres le 26 mars : le programme est alléchant.

Docteur Luc PERREL
Président

PROGRAMME

Le Docteur Luc PERREL, Président
Alix GOBRY et Béatrice VOUTERS, Vice-Présidentes
et Pierre VOUTERS, Délégué général

Tous renseignements : 01 48 78 08 80

ont l'honneur de vous inviter à participer au Congrès du 40ème anniversaire

« L'enfant à naître abandonné »

9 h 30 : accueil - visite des stands

10 h 00 : **conférence inaugurale du Pr Ivan GOBRY :**
"Transmettre la Vie"
Membre fondateur de Laissez-Les-Vivre
Professeur honoraire
à l'Université de Reims

11 h 00 : **abandonné par la médecine**
Conférence du Dr Jean-Pierre DICKES
(Association Catholique des Infirmières et Médecins)

12 h 00 : **Abandon d'enfants et avortement à travers l'histoire**
de la société occidentale
conférence du Pr Jean de VIGUERIE

12 h 30 : pause-déjeuner - visite des stands

14 h 00 : **l'Eglise, bouclier de l'enfant à naître**

Table ronde animée par Rémi FONTAINE
avec :
le R.P. Jean-Paul ARGOUARC'H
(Institut de la Sainte-Croix de Riaumont)
M. l'Abbé Guilhem LE COQ
(Pèlerinage Notre-Dame de Chrétienté)
M. l'Abbé Guy PAGES
(Diocèse de Paris)
M. l'Abbé Guillaume de TANOUARN
(Institut du Bon Pasteur)

15 h 30 : pause - visite des stands

16 h 00 : **abandonné par la loi**
Me Jacques TREMOLET de VILLERS
(avocat au barreau de Paris)

17 h 30 : visite des stands

18 h 00 : fin du Congrès

ADRESSE DU CONGRES :
Maison de la Chimie
26 rue Saint-Dominique Paris VIIe
Station Invalides ou Assemblée Nationale
NE PAS ECRIRE A CETTE ADRESSE

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM : .....

PRENOM : .....

ADRESSE POSTALE : .....

.....

.....

CODE POSTAL : .....

COMMUNE : .....

Courriel (facultatif) : .....@.....

Téléphone (facultatif) : .....

☐ **Droits d'inscription au Congrès : 10 €**
(montant pour une famille ou une personne seule)

☐ **Moins de 25 ans, montant de l'inscription : 3 €**

☐ **Garderie gratuite, mais réservation obligatoire**
Nombre d'enfants : ☐

☐ Déjeuner froid à partir de 3 € : sandwich, boissons (réservation à titre indicatif – règlement sur place)

☐ Je souhaite que la Vie et la Famille pèsent aux élections cantonales (mars 2011), présidentielle (mai 2012) et législatives (juin 2012).

☐ Je souhaite recevoir ..... exemplaires de ce dépliant

☐ J'écris au(x) élu(s) suivants : .....
.....

☐ J'écris au(x) candidats(s) suivants : .....
.....

☐ Je propose l'action suivante : .....
.....
.....
.....

☐ Je souhaite être informé(e) des actions menées

Merci de retourner ce coupon-réponse accompagné de votre chèque à :
LLV-SOS FM : B.P. 111 - 75463 PARIS CEDEX 10

LA VOLONTÉ DE LA MAMAN EST TOUJOURS DÉTERMINANTE

Dans un travail quotidien de permanence téléphonique, il y a des découragements, des lassitudes, mais aussi parfois de grandes joies. Découragement face à une "chosification de plus en plus sensible de l'embryon" : mais serait-il possible qu'il en soit autrement au moment du renouvellement de ces terribles lois de bioéthique ?

Tristesse qui frise l'écœurement quand une femme de quarante ans, sans enfant, ayant déjà avorté deux fois, bénéficiant d'un emploi stable et mariée depuis neuf ans, décide finalement, après avoir voulu être enceinte, d'être "soulagée" par un avortement. **Découragement devant le nombre croissant d'échographies muettes, qui nient la réalité de la grossesse, et sont simplement destinées à la dater afin de déterminer si le délai légal d'absorption de la pilule abortive RU 486 (6 semaines de grossesse ou 8 semaines d'aménorrhée).**

Mais il y a aussi des histoires émouvantes, fraîches et joyeuses à l'image de leurs protagonistes. Il y a six jours, l'une de nos antennes reçoit l'appel d'une jeune fille de quinze ans et demi, Stéphanie, enceinte de trois semaines. Elle paraît extraordinairement mûre et déterminée : elle prépare un CAP ; le jeune papa est en apprentissage. Tous deux sont parfaitement conscients d'être déjà parents. Ils habitent en Bretagne chez les parents du jeune homme, tout à fait disposés à accueillir, outre leurs propres enfants qui forment déjà une famille nombreuse (ou sans doute grâce à eux) maman et bébé à leur domicile. Mais c'est sans compter l'ire de la mère de Stéphanie qui, après avoir été tout à fait consentante pour que sa fille s'installe dans la famille du jeune homme, devient subitement hystérique à l'annonce de la grossesse et leur envoie la police pour récupérer sa fille et la faire avorter. **Stéphanie tient bon et essaye d'obtenir une échographie dans un centre de planning familial : là, on lui assure que c'est impossible à son stade de grossesse - mensonge éhonté car la réalité est que l'on en pratique systématiquement pour déterminer si la pilule abortive RU 486 est encore administrable**. Elle débarque alors aux urgences de l'hôpital local et y est gardée en observation. Alertée, la mère de Stéphanie accourt précipitamment et ne parvenant pas à obtenir du père de Stéphanie l'autorisation de la ramener chez elle de force, finit par lâcher prise... Ouf !

Stéphanie va pouvoir terminer sa grossesse dans la famille du jeune papa qui la considère déjà comme une fille de plus. **Un heureux dénouement qui démontre comment la ferme détermination de la maman peut venir à bout des réticences les plus fortes !**

Béatrice VOUTERS
Vice-Présidente

❒ **COTISATION 2011 :**

- ❍ de membre actif (25 €) ..... €
- ❍ de soutien (50 € ; 75 € ; 100 €...) ..... €
- ❍ de membre d'honneur (150 €) ..... €
- ❍ de membre bienfaiteur (500 €) ..... €

❒ Abonnement au *Courrier de LLV* (18 €) ..... €

❒ **Don dédié à SOS FUTURES MÈRES** ..... €

❒ **Don dédié à SOS FAMILLES** ..... €

❒ Don de soutien (montant libre) ..... €

TOTAL ..... €

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél :

Courriel : @

168

❒ **REÇU FISCAL DEMANDÉ (permettant une déductibilité fiscale de 66% des sommes versées)**

Règlement à l'ordre de LAISSEZ-LES-VIVRE, SOS FUTURES MERES ou SOS FAMILLES selon votre choix principal

LLV-SOS FM - BP 111 – 75463 PARIS CEDEX 10

CCP 1298 65 N PARIS

n° 168 février - mars 2011